

# CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DEFENSE DE NOYON/GENVRY





## Sommaire

### Liste des signataires et partenaires

#### 1. Le Contexte

- 1.1. Rappel du fait générateur
- 1.2. Durée et périmètre d'application du CRSD
- 1.3. Impact du départ militaire sur le Noyonnais

#### 2. Synthèse du diagnostic territorial

- 2.1. Présentation du territoire
- 2.2. Analyse des actifs militaires

#### 3. Mesures d'accompagnement au profit du territoire Noyonnais

#### 4. Les axes stratégiques retenus au territoire Noyonnais

- Axe 1 : Accroître l'offre de formation
- Axe 2 : Renforcer l'attractivité du territoire
- Axe 3 : Promouvoir le tourisme et les loisirs verts

#### 5. Les fiches action

- Action 1 : Développement de partenariats avec le monde universitaire, les centres de formation et les centres de recherche
- **Action 1bis : Implantation de l'Internat d'Excellence**
- Action 2 : Création d'un centre de formation « apprendre à lire la route » dans le cadre du pôle mobilité
- Action 3 : Création et aménagement de la ZAC
- Action 4 : Valorisation de la filière eco-activités et « Fabrique de l'Innovation »
- Action 5 : Accès et mise en sécurité du pôle mobilité
- Action 6 : Création du pôle Hélico Dév'
- Action 7 : Accompagnement à la création et au développement de jeunes PME incluant la création d'un fonds d'amorçage
- Action 8 : Soutien à l'implantation et au développement d'entreprises créatrices d'emplois nouveaux (dispositif FRED)
- Action 9 : Aménagement de voies douces reliant Noyon, l'ancien site militaire et le parc Carisiolas
- Action 10 : Développement d'une activité de tourisme équestre
- Action 11 : Aménagement touristique du parc médiéval « Carisiolas »
- Action 12 : Création d'un parc d'hébergement « tourisme vert » dans les espaces boisés
- Action 13 : Création du parc d'hébergement flottant (bateaux habitables) sur les étangs de Varesnes

#### 6. Synthèse des mesures d'accompagnement pour la revitalisation du territoire

# Liste des signataires et des partenaires

Entre :

**L'État**, représenté par M. Nicolas Desforges , Préfet de l'Oise

Et :

**La Communauté de Communes du Pays Noyonnais (CCPN)**, représentée par Monsieur Patrick Deguise, Président.

Visas :

Vu le livre Blanc sur la stratégie de Défense et de Sécurité Nationale,

Vu la circulaire N°5318/SG de Monsieur le Premier Ministre en date du 25 juillet relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées,

Vu le code des collectivités territoriales, notamment son article L 2335-2.

Il est convenu de conclure un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD), à la suite de la décision du transfert du Régiment de marche du Tchad de Noyon (1200 hommes, 300 familles)

Les dotations publiques mobilisées au titre de crédits CRSD sont d'un montant de 23 900 000 € pour un objectif de 900 créations d'emplois à 3 ans.

# Modalités de co-financement

Conformément au décret de 1999, la dotation de l'État au titre du CRSD doit faire l'objet d'un co-financement local à hauteur de 20 à 50 % du montant total du CRSD.

Il est entendu que le contrat étant signé entre l'État et la Communauté de Communes du Noyonnais, cette dernière constituera le seul co-financeur déclaré du CRSD.

L'apport de la communauté de communes fera néanmoins l'objet d'un soutien financier du Conseil Régional de Picardie et du Conseil Général de l'Oise, soutien dont les modalités seront organisées au moyen d'une convention tripartite séparée (CCPN, Région, Département) annexée à la présente convention.

# Le contexte

## 1.1. Rappel du fait générateur

Le gouvernement a annoncé le 20 juillet 2008, la mise en œuvre d'un plan national de restructurations des sites de Défense. L'Oise se trouve fortement impacté par cette nouvelle refonte du plan de stationnement des armées.

Sur le secteur de Noyon, cette réforme se traduit par le transfert du Régiment de Marche du Tchad de Noyon (RMT) prévu initialement à l'été 2011 et avancé en définitive au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Concrètement, le transfert de ce régiment concerne plus de **1130 personnes, soit près de 300 familles.**

Dès la fin du mois de juillet 2008, le Premier Ministre a annoncé la mise en place d'un contrat de redynamisation de site de défense pour Noyon, CRSD qui prévoyait initialement les mesures suivantes :

- une enveloppe de 8 + 2 M€ qui s'appuyait sur le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et le Fonds pour les Restructurations de Défense (FRED) destinée à intervenir en appui de cofinancements des collectivités locales
- la cession à l'euro symbolique des emprises du RMT pour les 47 hectares du quartier Berniquet et l'élaboration d'une convention de gestion pour les 238 hectares de surfaces boisées qui permettront à la collectivité de développer ses projets économiques conformément au code forestier
- des mesures fiscales pour favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques

Ces mesures ont fait l'objet d'enrichissement durant la phase d'élaboration du contrat de redynamisation.

## 1.2. Durée et périmètre d'application du CRSD

La durée du présent contrat est **de 3 ans**, à compter de sa signature par chacune des parties, reconductibles deux fois, par avenant pour une période d'un an.

Le périmètre d'application couvre l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du Pays Noyonnais, soient les 43 communes suivantes :

APPILLY, BABOEUF, BEAUGIES SOUS BOIS, BEAURAINS LES NOYON, BEHERICOURT, BERLANCOURT, BRETIGNY, BUSSY, CAISNES, CAMPAGNE, CARLEPONT, CATIGNY, CRISOLLES, CUTS, FLAVY LE MELDEUX, FRENICHES, FRETOY LE CHATEAU, GENVRY, GOLANCOURT, GRANDRU, GUISCARD, LARBROYE, LIBERMONT, MAUCOURT, MONDESCOURT, MORLINCOURT, MUIRANCOURT, NOYON, PASSEL, PLESSIS PATTE D'OIE, PONT L'EVEQUE, PONTOISE LES NOYON, PORQUERICOURT, QUESMY, SALENCY, SEMPIGNY, SERMAIZE, SOLENTE, SUZOY, VARESNE, VAUCHELLES, VILLE, VILLESELVE

### 1.3. Impact du départ militaire sur le Noyonnais

Le Régiment de Marche du Tchad compte exactement **1136 personnels**, soient 55 officiers, 252 sous officiers, 797 militaires de rang, 32 personnels civils. Au total, **près de 300 familles et 540 enfants**.

Ces personnels représentaient une **masse salariale de 24,5 M€ en 2008** (montant des soldes versées), dont environ 11,6 M€ étaient dépensés sur le Noyonnais, et 9,6 M€ dépensés directement auprès des commerçants et des prestataires de services du territoire, **ce qui représente près de 60 emplois locaux**.

**Les dépenses du RMT ont un impact peu significatif**, car il n'existe pas de volumes importants sur le territoire (Hormis les programmes exceptionnels des travaux)

**La grande majorité des familles vivent sur le Noyonnais** (80 % d'entre elles), c'est-à-dire qu'elles y habitent, qu'elles y travaillent, et qu'elles y consomment. Sur les 300 familles identifiées, **il est estimé que 90 d'entre elles resteront sur le territoire**, même après le transfert du RMT. Pour ces 90 familles, seuls les militaires feront le déplacement géographique.

**La moitié des personnels du RMT a un conjoint sur le territoire**, dont l'activité concerne : le milieu médical, les services à la personne, l'armée, des emplois nécessitant peu voire pas de qualifications. D'autres sont femmes au foyer ou en recherche d'emplois.

**Le départ des familles affecte significativement la fréquentation des structures scolaires :**

Près de 200 enfants sont en âge de fréquenter une école maternelle et 140 enfants ont quitté le Noyonnais, ce qui représente environ 6 classes.

Près de 90 enfants fréquentent une école primaire, 90 un collège ou un lycée, et 60 enfants vont déménager ainsi que 60 adolescents, ce qui représente environ 4 classes.

# Synthèse du diagnostic territorial

## 2.1. Présentation du territoire

### 2.1.1. **Caractéristiques démographiques**

Territoire semi rural situé au cœur de la Picardie, au nord est de l'Oise, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais compte 43 communes et 33 387 habitants (RP 2011). Noyon est la ville centre et comprenait 13 821 habitants en 2008.

Le Noyonnais connaît une augmentation de population significative (près de 4000 habitants en plus depuis 1999). Cette augmentation de la population s'observe plus généralement sur l'ensemble du département de l'Oise.

La part des jeunes de moins de 20 ans est plus élevée qu'au niveau régional et national. Près de 30 % de la population a moins de 20 ans sur le Noyonnais contre 25 % sur le plan national.

Une cellule familiale est fragile avec une forte présence de familles monoparentales et de retraités. Le Noyonnais connaît le plus fort taux d'allocation parent isolé du département.

Des retraités plus représentés sur le Noyonnais qu'en moyenne sur le département, avec 30,5 % des foyers fiscaux qui touchent une retraite.

## 2.1.2. Données socio-économiques

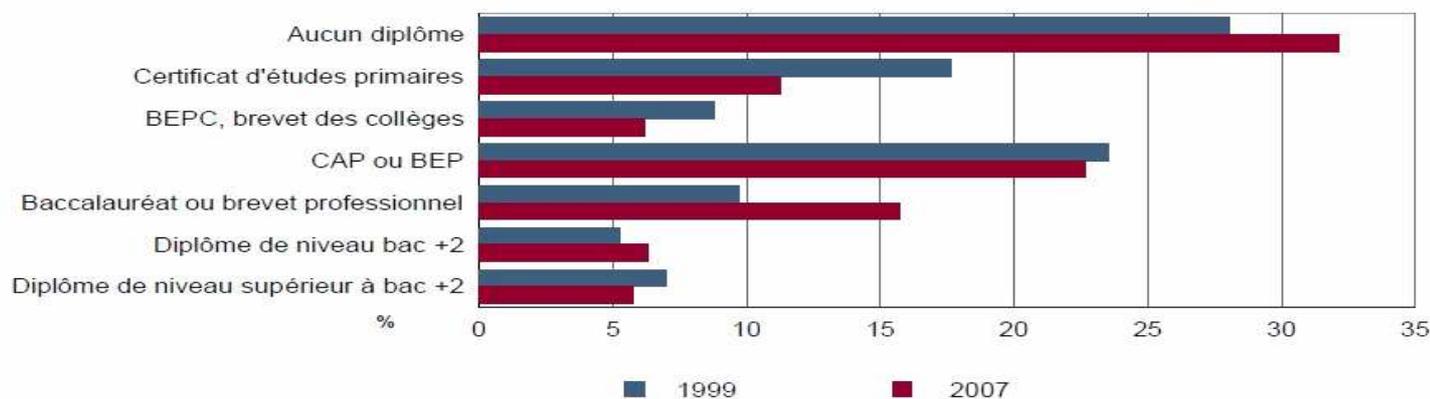
Des situations de précarité durables sont perceptibles :

- 45 % des foyers fiscaux sont non imposables sur le Noyonnais (contre 42 % au niveau départemental) et près de 60% sur la ville de Noyon
- un revenu moyen faible de 15 880 € (contre 20 841€ en moyenne nationale).
- 5,7 % de la population du Noyonnais est allocataire du RSA (75 % des allocataires du RSA ont plus de 30 ans)

La ville de Noyon concentre 80% des logements sociaux de la CCPN regroupés dans la ZUS et sur le quartier du Mont Saint Siméon. Ce quartier, qui regroupe 16% de la population Noyonnaise, est classé en ZUS, ZRU depuis 1996 et en ZEP. Les différents indicateurs mettent en exergue une absence de mixité sociale et économique.

A cela s'ajoute une proportion importante de jeunes sans aucune qualification : 14,5 % sur le Noyonnais contre 10 % sur le plan national. On note à cet égard une offre de formation locale insuffisante : il n'existe qu'une seule formation post bac sur le Noyonnais. En 8 ans, la part de la population Noyonnaise sans aucun diplôme a augmenté de 28% en 1999 à 32% en 2007. Seule 5% de la population Noyonnaise a un niveau supérieur à bac +2.

Graphique : Niveau de diplôme de la population Noyonnaise non scolarisée, âgée de 15 ans et plus



Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

La population active est marquée par une surreprésentation des ouvriers, soit 40,4 % des actifs contre 32 % en moyenne départementale. Les offres d'emplois sur le Noyonnais sont essentiellement destinées aux ouvriers et aux techniciens (53 % de l'offre en moyenne sur les 3 dernières années) et présentent la particularité d'être peu pérennes (seulement 30 % sont d'une durée supérieure à 6 mois).

#### Graphique : Répartition sectorielle des actifs du territoire

On constate une dégradation des conditions économiques avec un nombre de chômeurs qui progresse de 34,9% entre les deux recensements. **Le taux de chômage est particulièrement élevé, il représente 23 % de la population active sur Noyon, 17% à l'échelle de la communauté de communes.** Les jeunes de 15 à 24 ans (52,8%) et les étrangers (29,6%) sont particulièrement touchés.

#### Tableau : Chiffres du chômage sur la commune de Noyon

	<b>Taux de chômage des 15-64 ans (2007)</b>
Noyon	22,3%
Oise	10,9%

*Source : INSEE, RP2007 exploitation principale*

En 2007 le taux de chômage est presque 2 fois plus élevé sur Noyon que sur le reste du Département. Selon l'Insee, le nombre d'inscrits en tant que demandeurs d'emploi pour motif de licenciement a augmenté sur Noyon de 18,5% entre 2008 et 2009. **En janvier 2011 le taux de chômage sur la communauté de communes s'établit à 17% et sur la ville de Noyon à 25%.**

### 2.1.3. Tissu entrepreneurial

Le Noyonnais se caractérise par le poids très important des activités industrielles, représentant près de 40 % des emplois, soit le double de la moyenne nationale. Jusqu'alors le tissu économique est essentiellement composé de petits sous traitants mono-secteurs (transformation des métaux) et de grandes industries appartenant à des groupes souvent étrangers (absence de pouvoir décisionnaire local).

Ce caractère industriel et cette segmentation du tissu économique exposent davantage le territoire aux restructurations d'entreprises, et à la suppression d'emplois. Ainsi depuis les années 80, les différentes restructurations (plans sociaux, fermetures, délocalisations) mises en œuvre sur le territoire administratif de la Communauté de Communes du Noyonnais ont participé à **la suppression de 3 650 postes** (emplois privés et publics confondus) : - 1805 de 1980 à 2002 / - 1065 de 1990 à 2002 / - 1845 depuis 2007. Le territoire est en outre impacté par les fermetures d'usines situées à proximité (usine Continental de Clairoix à 18km, usine Yoplait à 10km, usine Nexant à 10km...).

Les activités de services encore peu développées sur le Noyonnais, compensent difficilement les restructurations d'activités et les suppressions d'emplois supportées par le territoire.

Le territoire noyonnais est donc confronté à la disparition de son patrimoine économique : fermeture des principales usines de 2007 à 2009 (Jacob Delafon, Bahlsen-Intersnack, Rigida...), départ du Régiment de Marche du Tchad en 2010 (1200 hommes, 300 familles) et délocalisation programmée du siège de Brézillon, 1ere entreprise de BTP de Picardie, sur Compiègne en 2011.

## Graphique : Evolution de l'emploi sur le Noyonnais

Tableau : Perte d'emplois et fermeture d'entreprises sur le Noyonnais

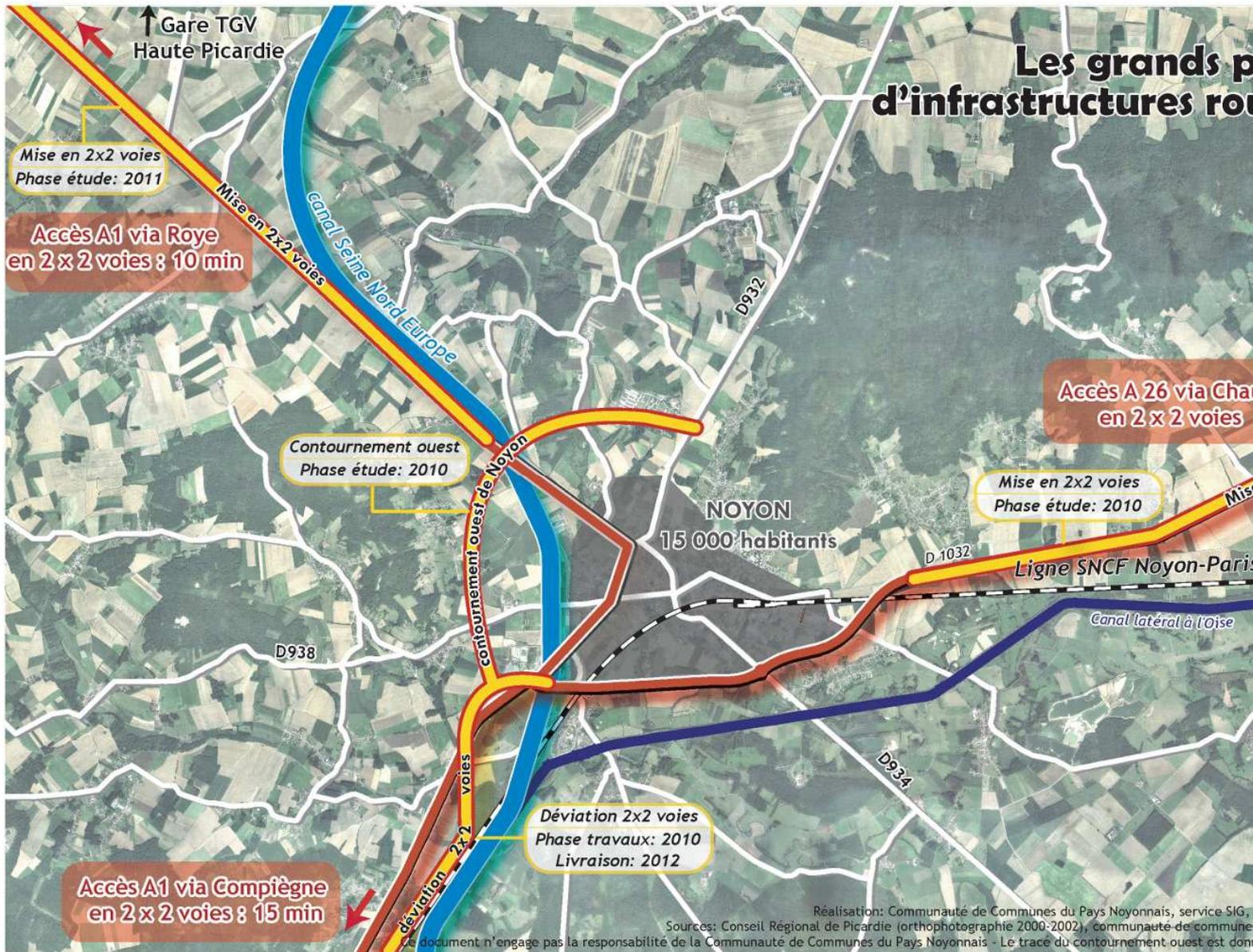
Période	Contexte économique	Entreprise du Noyonnais	Plans sociaux	Total perte d'emplois		
Avant 2002	Baisse globale du nombre de salariés dans les principales unités industrielles noyonnaises. Les entreprises de plus de 500 salariés réduisent très fortement leurs effectifs. L'impact de ces plans sociaux sur le tissu local n'a pas été quantifié.	<b>Ferodo – Abex puis Federal Mogul</b>	Effectif en 1989 : 1000 salariés sur 2 sites Effectif en 2000 : 500 salariés	Entre 1980 et 2002 : - 1 805 emplois		
		<b>Lorenz – Bahlsen puis Intersnack</b>	Effectif en 1998 : 450 salariés sur le site de Noyon Effectif en 2002 : 250 salariés			
		<b>Rigida</b>	Effectif en 1983 : 450 salariés Effectif en 1989 : 250 salariés Effectif en 2000 : 120 salariés			
				<b>Manufacture Parisienne de Roulettes (MPR Crisolles) puis Guitel puis Point M</b>	Effectif en 1980 : 300 salariés Effectif en 1995 : 220 salariés Effectif en 2000 : 100 salariés Effectif en 2010 : 30 salariés	Entre 1990 et 2002 : - 1 065 emplois
				<b>Ronéo puis Samas puis Majencia</b>	Effectif en 1980 : 450 salariés Effectif en 1995 : 250 salariés	
				<b>Jacob Delafon - Kohler</b>	Effectif en 1980 : 550 salariés Effectif en 1998 : 240 salariés Effectif en 2002 : 175 salariés	
2002 - 2007	La réalisation des plans sociaux a permis un maintien des entreprises sur le territoire du noyonnais. Cette période est caractérisée par une relative accalmie					
Depuis 2007	Le tissu économique noyonnais reposait essentiellement sur quelques grosses unités économiques. Cette dépendance pour des activités facilement délocalisables a rendu fragile toute l'économie du territoire. Lors des premières fermetures d'usines, c'est toute l'économie du territoire qui a souffert. Un nouveau tissu économique est donc à inventer sur le Noyonnais	<b>Fermeture de Jacob Delafon - Kohler</b>	<b>En 2007</b> , le groupe Kohler annonce la fermeture du site industriel de Noyon. <u>Suppression de 145 postes</u>	Depuis 2007 : - 1 845 emplois		
		<b>Fermeture de Rigida</b>	Leader dans la production de jantes de vélo, le groupe Rigida International annonce la fermeture de l'usine noyonnaise <b>en 2009</b> . <u>Suppression de 50 postes</u>			
		<b>Fermeture de Intersnack</b>	Après avoir délocalisé plusieurs chaînes de production entre 2007 et 2008, le groupe Intersnack annonce <b>en 2009</b> la fermeture de l'usine noyonnaise spécialisée dans la production de biscuits apéritifs et le <u>départ des 172 salariés</u> restants			
		<b>Fermeture de la caserne noyonnaise du Régiment de Marche du Tchad</b>	La fermeture de la caserne noyonnaise <b>en 2010</b> était programmée dans le cadre de la réforme de la carte militaire. Cette fermeture entraine le départ de <u>1158 hommes et de 300 familles</u>			
		<b>Fermeture de Brézillon Noyon</b>	Le premier employeur du Noyonnais est aussi 1ère entreprise du BTP de Picardie, société emblématique du Noyonnais, Brézillon a annoncé <b>en 2010</b> son départ vers Compiègne fin 2011. Cette délocalisation touchera les <u>250 salariés du site et leur famille</u> .			

#### **2.1.4. Les projets structurants du territoire**

Face à ces difficultés le territoire compte sur 4 projets structurants pour reconstruire son économie :

- **Un désenclavement routier avec la création de 3 nouveaux axes essentiels**
  - Prolongement de la rocade 2x2 voies Noyon-Compiègne qui mettra le Noyonnais à 15 minutes de l'embranchement A1 de Compiègne direction Paris (démarrage des travaux octobre 2010/ fin prévue début 2013)
  - Contournement est de Noyon, qui reliera l'ancien site militaire du RMT et la future plate forme multimodale à la rocade menant à Compiègne, en évitant le centre ville (lancement des études 2011)
  - Mise à 2x2 voies de l'axe Noyon/Roye qui mettra le Noyonnais à 15 minutes de l'embranchement A1 de Roye direction Lille
- **La création du Canal à grand gabarit Seine Nord Europe** avec l'aménagement d'une plateforme multimodale Noyonnaise
- **la reconversion du quartier militaire du Régiment de Marche du Tchad** en parc d'activités ainsi que son massif forestier en pôle mobilité - tourisme
- **Le développement de l'offre d'enseignement supérieur sur le territoire**

Schéma : Désenclavement du Noyonnais dans le cadre du Plan Routier Départemental de l'Oise à 15 ans



## 2.2. Analyse des actifs militaires

Le site est constitué des 3 emprises suivantes :

- la villa Charmolue à Noyon : maison d'habitation de 195 m<sup>2</sup> sur un terrain de 519 m<sup>2</sup>
- les espaces boisés : 238 hectares de bois situés sur les communes de Béhéricourt, Crisolles, Grandru, Noyon et Salency
- le quartier Berniquet situé sur les communes de Genvry et Noyon

Le quartier Berniquet est d'une superficie totale de 47 hectares dont 42 hectares sur Genvry.

Sur cette emprise sont implantés 58 bâtiments (51 bâtiments lourds, 7 bâtiments légers) pour une surface au sol de 36 998 m<sup>2</sup> et une SHON de 65 000 m<sup>2</sup>. 17 bâtiments sont considérés en bon état et notamment les bâtiments de compagnie.

Les 2/3 des constructions datent de 1952, le 1/3 restant est plus récent.

L'ensemble de la voirie est à rénover. Par ailleurs la réfection complète des réseaux d'eaux pluviales et usées a fait l'objet d'un devis en 2001 s'établissant à 4 millions.

Photo : Vue aérienne du quartier Berniquet



## Photos : Organisation de l'ancienne base militaire

Bâtiments de Compagnie  
des Sous Officiers



Hébergements

Bâtiments collectifs

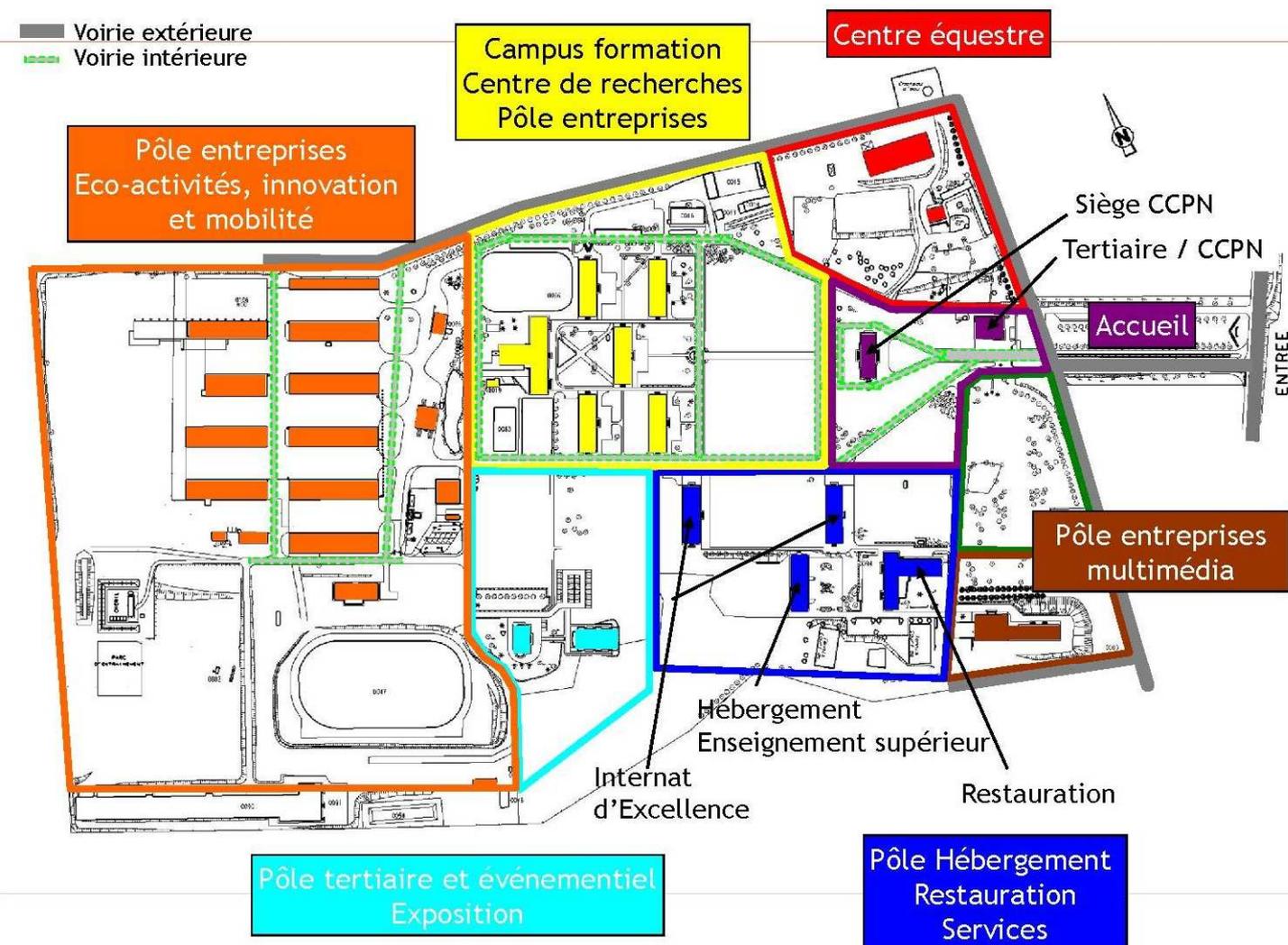


Zones techniques



Schéma : Aperçu du quartier Berniquet par grandes zones fonctionnelles pendant l'occupation militaire

Schéma : Structuration prévisionnelle des espaces dans le cadre du projet de reconversion



Réalisation Communauté de Communes Pays Noyonnais, mai 2010

# Les mesures d'accompagnement au profit du territoire Noyonnais

Dans le cadre de l'accompagnement que propose l'Etat au territoire Noyonnais face au départ des 1200 militaires qui composaient le Régiment de Marche du Tchad, 11 engagements ont été pris :

1. **La cession à l'euro symbolique** aux communes via la Communauté de Communes du Noyonnais des 47 hectares **de l'ancien quartier militaire Berniquet** situé sur les communes de Noyon et Genvry et de **la maison d'habitation (villa Charmolue) située à Noyon.**
2. **La mise à disposition** aux communes via la Communauté de Communes du Noyonnais pour une durée de 30 ans renouvelable **des 238 hectares de bois** dans des conditions prévues par une convention de mise à disposition signée avec l'ONF (annexée aux présentes).
3. **Un zonage type ZRD** sur le périmètre des anciens actifs militaires noyonnais ouvrant droit aux activités s'implantant sur ces espaces à des exonérations fiscales et sociales.
4. Une **éligibilité au fonds FRED** du Ministère de la Défense permettant l'octroi de subventions aux entreprises noyonnaises porteuses de projets de créations d'emplois ou/et d'investissements productifs.
5. Un **crédit d'impôts** pour l'ensemble des entreprises artisanales ou commerciales de moins de 10 salariés situées sur l'ensemble des communes concernées par la ZRD à hauteur de 750 euros/ emploi sur une période de 3 ans démarrant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.
6. Conformément à la circulaire du 25 juillet 2009, aucune fermeture ou réduction d'un service public relevant de l'État ne pourra intervenir sans avis conforme du Préfet de Région.
7. **L'ouverture d'une classe préparatoire grandes écoles (CPGE)** pour la rentrée 2011.
8. **L'implantation d'un internat d'excellence** dans le cadre du plan Espoir Banlieue avec une **mobilisation d'un montant de 12 millions** (hors crédits CRSD) permettant le financement des 3 phases du chantier : réhabilitation de 2 bâtiments

pour la rentrée 2010 / réhabilitation de 2 bâtiments supplémentaires pour la rentrée 2011 / construction d'un gymnase avec tribune, salle d'activités, terrain de foot.

9. **L'étude d'une éligibilité privilégiée (sur la base d'un dossier de candidature) du territoire à un fonds FNRT** qui doit permettre de compenser son inéligibilité à des dispositifs d'aides particuliers du type AFR « aides à finalité régionales » présents sur les territoires voisins.
10. **Une dotation de 8 + 2 millions** d'euros de l'État conditionnée par un apport du même montant de la collectivité territoriale. Le financement de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais fait l'objet d'une convention tri-partite Conseil Régional Picardie, Conseil Général Oise et Communauté de Communes du Pays Noyonnais.
11. **L'attribution du Fonds de Soutien aux Communes Touchées (FSCT)** par le départ du régiment noyonnais ; ce fonds complète le dispositif d'accompagnement économique et territorial des sites de défense à destination des collectivités territoriales.

# Les axes stratégiques retenus pour le CRSD du Noyonnais

Dans le cadre de cette dotation de 10 millions, plusieurs opportunités et leviers d'action ont été identifiés pour répondre aux enjeux du territoire, et se déclinent en axes stratégiques :

- 1) Accroître l'offre de formation et créer un campus d'excellence sur le thème de l'innovation et du développement durable*
  
- 2) Renforcer l'attractivité du territoire et dynamiser le tissu économique en le positionnant sur l'innovation, la recherche et l'expérimentation*
  
- 3) Promouvoir le tourisme et les loisirs verts*

## **AXE 1**

**ACCROITRE L'OFFRE DE FORMATION ET CREER UN  
D'EXCELLENCE SUR LE THEME DE L'INNOVATION ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le Noyonnais rencontre trois principales difficultés structurelles : une fragilité économique, un niveau de formation insuffisant et un déficit d'image.

Intervenir en matière de formation permet d'agir également sur l'économie et donc l'image du territoire. En effet si le Noyonnais présente l'intérêt de pouvoir offrir à des entreprises désireuses de s'implanter un réservoir de main d'œuvre disponible, plutôt jeune et peu chère, cet intérêt est contrebalancé par le niveau de formation qui reste faible ou peu adapté aux nouveaux métiers. Cette insuffisance s'explique par la tradition industrielle locale qui amenait la population ouvrière embauchée tôt dans les usines locales à y faire toute leur carrière, sans formation préalable. Il n'existe donc pas de culture du diplôme sur le Noyonnais. Par ailleurs, autre facteur liée à la faible qualification du bassin, la population reste peu mobile et jusqu'alors l'enclavement relatif du Noyonnais ne poussait pas à davantage de déplacements.

S'il s'agit de sensibiliser à l'importance de poursuivre des études, l'amélioration du niveau de compétences passe également par l'accroissement de l'offre d'enseignement et l'amélioration des conditions d'études.

Dans cette perspective, le CRSD prévoit tout d'abord d'implanter sur l'ancien site du RMT un **internat d'excellence**, dans le cadre du plan gouvernemental (Dynamique espoir Banlieue). Cet internat prévoit l'accueil de 78 élèves collégiens et lycéens dès la rentrée 2010 avec une montée en puissance (150 élèves à la rentrée 2011).

A cet égard sélectionner le Noyonnais comme l'un des 11 sites accueillant un Internat d'Excellence contribue à la fois à maintenir un service public sur le site libéré par la Défense et à apporter une réponse aux problématiques présentées ci-dessus. Scolarisés dans les établissements noyonnais, les élèves accueillis à l'internat d'excellence bénéficieront d'un programme pédagogique articulé autour :

- d'un accompagnement scolaire personnalisé et renforcé
- de partenariats culturels à construire avec le château de Compiègne et le théâtre du Chevalet de Noyon, la médiathèque, le cinéma, la galerie d'art et le conservatoire.
- D'activités sportives organisées par cycle dans le cadre de parcours individualisés. Partenariat avec le pentathlon moderne. Construction d'un gymnase à moyen terme.

Outre l'implantation sur le Noyonnais de l'internat d'excellence régional, l'Etat a validé la création au sein du lycée d'enseignement général Calvin de Noyon **la création dès la rentrée 2011 d'une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE)** spécialisée commerce/économie. Le développement d'une classe préparatoire s'inscrit également dans cette logique, en améliorant l'offre d'enseignement supérieure locale, actuellement limitée à des formations type BTS en alternance ou BTS en formation classique, afin d'éviter un départ des étudiants locaux vers Amiens, Lille ou Paris.

Par ailleurs, face à la carence d'offre en matière d'enseignement post bac, il s'agit de **développer des liens avec les établissements d'enseignement supérieur**, tant privés que publics, nationaux ou internationaux. L'objectif est de favoriser des projets portés par ces établissements: organisation de séminaires pour des chercheurs, modules d'immersion en langue française FLE (Français langue étrangère) pour des étudiants étrangers, séminaire pour traducteurs, ou dispense d'enseignements de tout ordre. En effet la qualité du site, sa capacité d'hébergement et de restauration sont de réels atouts pour les établissements d'enseignement supérieur, notamment parisiens, confrontés à une problématique immobilière sur Paris. Une université parisienne a déjà manifesté son intérêt pour les infrastructures du Quartier Berniquet.

**Les centres de formation et les centres de recherches appliquées seront particulièrement privilégiés** pour s'implanter dans les bâtiments de l'espace tertiaire (reconversion des 5 bâtiments centraux de compagnie, soit un total de 15 000 m<sup>2</sup> de surfaces de bureaux) de l'ancien quartier. En effet au regard de l'orientation éco-activités/expérimentation que les élus souhaitent donner à l'activité économique qui sera développée sur l'ancien quartier, il est essentiel d'assurer à ces nouvelles entreprises une offre locale de proximité pour la formation de leurs salariés ou de leurs clients notamment sur les métiers de demain, dits « verts ».

## Illustration : Internat d'Excellence du Noyonnais

### Internat d'excellence de Noyon - Oise Mode d'emploi

#### Quand ?

Ouverture dès la rentrée 2010

#### Où ?

Dans un cadre structurant et rassurant, à deux pas des établissements scolaires de Noyon. Les élèves de l'internat d'excellence ne seront pas séparés en classe de leurs camarades afin de créer un effet d'entraînement positif sur tous les élèves.

#### Pour qui ?

- ✓ Collégiens à partir de la 4<sup>e</sup>
- ✓ Lycéens de la seconde à la terminale
- ✓ Elèves issus notamment de l'éducation prioritaire et/ou des territoires de la politique de la ville (Plan Espoir Banlieues) ne bénéficiant pas d'un environnement favorable pour la réussite de leurs études
- ✓ 78 places (filles et garçons)

#### Pourquoi ?

- ✓ Pour offrir à tous les élèves motivés des conditions optimales de réussite scolaire et d'épanouissement personnel
- ✓ Pour changer de cadre de vie
- ✓ Pour être acteur de son avenir
- ✓ Pour développer l'estime de soi
- ✓ Pour devenir responsable et autonome

#### Comment ?

- ✓ Grâce à un choix familial concerté pour une scolarité dans les meilleures conditions de vie et de travail
- ✓ L'accès à ce dispositif sera favorisé grâce à l'attribution de moyens exceptionnels : bourses, fonds sociaux, aides spécifiques...



### Les 4 axes du projet pédagogique, sportif, culturel et éducatif

#### ► Un accompagnement pédagogique renforcé et personnalisé

Soutien scolaire, aide aux devoirs, aide à la construction d'un projet personnel et professionnel **selon les besoins de chacun** avec un accès aux nouvelles technologies facilité.

#### ► Une ouverture culturelle de qualité

Accès à la culture favorisé par la proximité de nombreux sites de la ville de Noyon et par de multiples activités culturelles proposées aux élèves telles que le théâtre, la musique, la danse.

#### Contact

Les élèves intéressés et leur famille doivent se rapprocher du chef d'établissement du collège ou du lycée dans lequel ils ont actuellement scolarisés afin de connaître les conditions d'admission, les aides financières et pour remplir un dossier de candidature.

Par courriel : [internat-excellence@ac-amiens.fr](mailto:internat-excellence@ac-amiens.fr)  
Toutes les infos sur : [www.ac-amiens.fr/internat-excellence/](http://www.ac-amiens.fr/internat-excellence/)

#### Calendrier

Dépôt des dossiers de candidature : lundi 10 mai 2010 au plus tard  
Réponse aux familles : à partir du 20 mai 2010

**L'internat d'excellence,  
une chance de plus pour réussir**

#### ► Une pratique sportive diversifiée

Pentathlon moderne (équitation, natation, course, escrime, tir), run and bike, tennis, basketball, aérobic, step, musculation, tennis de table, relaxation...

#### ► Une éducation à la citoyenneté

Mise en place de projets valorisant l'engagement des élèves autour de la solidarité, de l'humanitaire, du développement durable...





## **AXE 2**

### **RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET DYNAMISER LE TISSU ECONOMIQUE EN LE POSITIONNANT SUR L'INNOVATION, LA RECHERCHE ET L'EXPERIMENTATION**

Dans un contexte de fragilisation du tissu économique local, il est nécessaire d'inventer un nouveau modèle économique local basé sur :

- un nouveau tissu industriel privilégiant les PME de taille moyenne.
- de nouvelles filières d'activités en s'appuyant sur la tradition industrielle locale mais en la modernisant via un positionnement éco-industrie

**La filière de l'éco-activité** correspond à ces attentes : elle est animée aujourd'hui par des entreprises de taille moyenne et se caractérise par la volonté de concevoir et de développer des produits, en s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Par ailleurs, le développement de cette filière s'appuie sur des entreprises locales déjà positionnées sur ce champ d'activités : Pro'Fil (équipements électriques « développement durable » pour la maison individuelle), Majencia (développement de mobilier de bureau conçus dans le respect de l'environnement : absence de CFC, sélection des bois...), Prosign/Aximum (développement de produits de marquage routier éco-conçus à base de coquille d'huitres, huile de soja...).

Le Schéma de Cohérence et d'Orientation Territorial confirme la nécessité de reconstituer le tissu économique local en misant sur le développement endogène, mais également sur la capacité d'attraction exogène (objectif de 2 000 emplois à 20 ans dont seuls 30 % pourront être issus du tissu local). **L'enjeu consiste à attirer de nouvelles entreprises sur un parc d'activités entièrement aménagé, rénové et sécurisé** ; de plus, le statut de

zone de redynamisation de défense (ZRD) de ce parc d'activités est un formidable produit d'appel.

Pour attirer ces nouvelles entreprises et revaloriser l'image économique du territoire, il est nécessaire non seulement de réaménager le quartier, constitué à 80% de bâti militaire de type tertiaire qui ne correspond pas entièrement aux exigences du droit du travail, de l'accessibilité handicapée et du grand public, pour un futur usage économique mais aussi rénover et adapter l'ensemble des voiries et réseaux divers (VRD) .

Par ailleurs les élus souhaitent développer une offre de services répondant aux besoins de ces entreprises ; l'ambition étant que le Noyonnais soit identifié comme un site d'excellence dédié à l'innovation et à l'expérimentation. Le Conseil Régional s'est engagé à soutenir une telle orientation : un nouveau label régional (Fabrique d'Innovation) est à l'étude actuellement et l'ancien quartier militaire pourrait être le premier à en bénéficier.

#### Zoom sur le concept « Fabrique d'Innovation »

*La « Fabrique d'Innovation » est le moteur d'une démarche d'innovation, de recherche, de formation mais aussi d'image pour le territoire noyonnais.*

*Le principe et les objectifs consistent dans la fédération de moyens sur des secteurs industriels innovants et en devenir tel que le domaine de **l'éco construction et des éco activités, de l'éco design et sa vocation industrielle ou encore du prototypage, en passant par les nouvelles formes de mobilité**. La « Fabrique d'Innovation » a pour ambition de réunir dans un espace organisé des moyens humains, documentaires, mais aussi matériels, machines, et de les mettre à la disposition des entreprises et des pilotes de projets. Le but est d'associer recherche et expérimentation, autrement dit de tester, d'expérimenter les résultats d'une recherche technique et/ou technologique.*

*Cette « Fabrique d'Innovation » est un espace d'essayage mais aussi de partage et d'échange entre les différents acteurs universitaires, chercheurs privés, publics et industriels. Elle associe également une dimension sociale avec des réflexions engagées sur l'insertion et l'ouverture de nouveaux métiers à de nouveaux process industriels.*

*Dans l'espace du quartier Berniquet, la Fabrique d'Innovation prendra place dans une partie des ateliers. Elle développera également ses propres zones d'essais ou des bâtiments spécifiques. Un animateur contribuera au fonctionnement de cette fabrique et assurera le rayonnement du concept.*

*Le but est d'apporter un dispositif de faisabilité aux projets pour aboutir à un réel projet industriel, économique et parfois socialement innovant. Le succès du projet est basé sur la proximité des entreprises et la concrétisation des projets par l'action. Cette réussite passe par l'accompagnement individuel des projets, la mise en réseaux, la proximité des laboratoires universitaires et des centres de recherche ainsi qu'une offre immobilière adaptée et bien équipée.*

L'offre proposée aux entreprises s'articulera autour de plusieurs services :

1) Immobilier :

- mise à disposition d'ateliers réhabilités ou de surfaces tertiaires en location, vente ou location-vente à prix modérés
- possibilité d'hébergements adaptés pour chaque stade d'évolution d'une entreprise (pépinière puis bâtiment indépendant)

2) Technologie :

- mutualisation de certains équipements techniques dont l'investissement n'est pas rentable pour une seule entreprise (ex : scie K2)

3) Ressources et compétences :

- création d'un espace partenaire afin de favoriser l'accompagnement des entreprises par des experts

4) Expérimentation :

- favoriser la délocalisation sur le site des activités expérimentation de certains laboratoires publics ou centres de transfert de technologie pour permettre aux entreprises de tester leurs produits, voire de les faire certifier : tests, prototypages (mécaniques...), pré-séries...
- partenariat en cours avec le Codem (centre technique basé à Amiens spécialisé dans les nouveaux matériaux) pour une délocalisation de ses activités « expérimentation grandeur nature »

5) Formation :

- favoriser l'implantation de centres de formation sur l'espace tertiaire afin de permettre une offre de proximité spécialisée et adaptée à la nature des activités développées.

6) Accompagnement financier :

- permettre aux entreprises présentes non seulement d'être éligibles aux exonérations liées à la Zone de Revitalisation de Défense (type zone franche), mais également **au fonds FRED finançant les volets emploi et/ou investissements productifs**

7) Renforcement des fonds propres des entreprises :

- face à la difficulté pour les jeunes entreprises de lever des fonds bancaires, il est prévu **la création d'un outil local de financement** basé sur l'octroi de prêts bonifiés participatifs non affectés.

8) Services :

- possibilité pour les entreprises implantées sur le site de bénéficier des services hébergement et restauration (réhabilitation du mess avec l'externalisation à un professionnel du tourisme), des installations sportives (réhabilitation des courts de

tennis, prochaine implantation du futur centre aquatique noyonnais à proximité immédiate du RMT)

9) Communication :

- possibilité d'accéder à la salle de conférence (capacité : 600 personnes) pour des réceptions, séminaires ou des actions commerciales diverses (show-room)

Avec ce panel de services et cette diversité d'acteurs attendus sur le site de l'ancien quartier militaire, l'ambition du territoire est de développer un pôle d'excellence régional et d'impulser une dynamique et des synergies entre entreprises, centres de transferts, organismes de formation, partenaires économiques, société de services aux entreprises...

A ce jour, la CCPN comptabilise déjà une dizaine de projets intéressés par une implantation dont 5 sont jugés avancés, avec remise d'une lettre d'intention. Au-delà de la filière éco-activités, il s'agit bien évidemment de favoriser le développement sur le territoire de toute entreprise dynamique, porteuse d'un projet de développement pérenne et créateur d'emplois.

Enfin, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais a **obtenu le label Pôle d'Excellence Rural** en mars 2011 décerné par la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale pour son projet de création d'une pépinière conceptuelle dédiée aux éco-industries comprenant une halle d'exposition. Ce projet vise à dynamiser le tissu économique du Noyonnais ; il est l'une des déclinaisons de la mise en œuvre de l'axe 2 du CRSD.

### Zoom sur le label PER

***Le CRSD est le préalable du projet porté par le PER : il crée le cadre qui permet à cette structure dédiée aux éco-industries de voir le jour en mettant notamment en œuvre les bases du projet économique avec la création de la zone d'activités et l'appui aux éco-activités.***

***Le PER permettra à son niveau d'enrichir le volet économique du CRSD. Les financements obtenus au titre de ce label vont en effet permettre de financer un bâtiment ad hoc sur l'ancien quartier militaire ; ce nouveau bâtiment de 5 000 m<sup>2</sup>, sera conceptuel, éco-conçu, innovant et aménagé pour accueillir plusieurs éco-industries en prenant en considération les contraintes industrielles (isolation contre le bruit, portance au sol pour accueillir des machines, dimensions en hauteur et en largeur...). Il sera composé de surfaces industrielles (avec une partie bureaux) de 500 m<sup>2</sup> minimum, modulables, permettant d'héberger des éco-industries et leurs process industriels. Outre ces surfaces de production, des espaces communs seront aménagés (salle de réunion, halle d'exposition, bureaux permanence organismes spécialisés, salle de reprographie, salle de détente, centre de ressources). Le bâtiment industriel conceptuel fera l'objet d'un aménagement intérieur avant gardiste, accordant une large place à la lumière naturelle et aux matériaux naturels. On privilégiera un mobilier éco-conçu et éco-désigné (ex : mobilier Majencia produit à Noyon : collection de sièges à base de fibres de soja).***

*Il s'agit également de créer un espace de type halle d'exposition destinée à présenter les produits des éco-industries accueillies. Cette halle accueillera également des expositions thématiques et artistiques en lien avec les matériaux naturels (sculptures papiers, tissages en matière végétale).*

*L'ensemble du projet est estimé à près de 4,9 millions.*

*Etat FNADT : 750 KE*



*Collectivité : 3 000 KE*

*Europe Feder : 750 KE*

*Privé : 450 KE*

## Illustration : Entreprises du Noyonnais

## AXE 3

### PROMOUVOIR LE TOURISME ET LES LOISIRS V

Le Noyonnais possède un potentiel touristique non exploité à sa juste mesure jusqu'à présent. Outre le riche passé historique de la ville de Noyon (cathédrale de style mi gothique mi roman lieu de sacre d'Hugues Capet, ville de naissance de Calvin, bibliothèque du chapitre du 12eme siècle...) sur lequel il convient de communiquer davantage, les élus souhaitent s'appuyer sur le patrimoine naturel du Noyonnais (paysage vallonné, présence de forêts, présence de nombreux étangs...) pour développer des activités touristiques respectueuses de l'environnement (eau, nature...) en lien avec la thématique développement durable affichée.

Le premier levier identifié pour mettre en valeur les espaces naturels Noyonnais et l'accroissement des activités randonnées de tout type (équestre, pédestre, cycliste) consiste à privilégier **le développement des circulations dites « douces »**.

Il est donc préconisé d'intégrer à tout chantier de voirie important, la création d'une bande cyclable. Par ailleurs dans le cadre du schéma du transport et des déplacements du Pays Noyonnais (2009), un certain nombre de points ont été retenus comme prioritaires pour la pratique du vélo : les boulevards de Noyon, les berges du canal latéral à l'Oise, l'aménagement d'un point vélo dans le cadre de la rénovation de la gare de Noyon. Enfin le Conseil Général dans le cadre de l'aménagement de la voie verte de la Trans'Oise (appartenant à l'itinéraire européen n°0 3 Norvège à ST Jacques de Compostelle et qui traversera le département d'ouest en est et du nord au sud , prévoit le financement de 12 km de voies douces sur la communauté de communes qui elle-même s'est engagée dans un schéma de développement sur 3 ans de ces voies cyclables et de ces circuits de randonnée. **Le CRSD va permettre de conforter ces orientations en retenant le financement de nouvelles voies douces créées à partir du quartier Berniquet pour relier vers le sud le centre de ville de Noyon et rejoindre vers le nord les espaces boisés.**

L'aménagement de ces voies douces contribuera à la dynamique « loisirs et nature » aux abords du quartier Berniquet et incitera à la fréquentation de ces équipements par les acteurs présents sur l'ancien site militaire : les élèves de l'internat et les salariés des entreprises.

La communauté de communes prévoit également d'aménager un complexe aquatique à proximité du quartier Berniquet et participer à cette même dynamique loisirs & nature. Il s'agit de remplacer la piscine actuelle située à Noyon en développant un véritable complexe aquatique comprenant des activités ludiques, un espace détente, une fosse de plongée. Sa proximité géographique avec le quartier Berniquet permettra un accès facilité

aux acteurs présents sur le site (élèves de l'internant, salariés présents sur le site...) en renforçant le caractère « Campus » du quartier Berniquet. Cet équipement d'exception trouvera également des synergies avec l'implantation d'un Parc résidentiel de Loisirs (PRL).

Enfin le projet de reconversion va également permettre de créer de nouvelles infrastructures de loisirs portées par des partenaires privés et orientées sur le développement durable, notamment :

- **la création d'un Pôle mobilité unique sur le Bois de Crisolles** comprenant la création d'un circuit de karts électriques sur la partie boisée, l'organisation de cyclo raids, l'expérimentation et la démonstration de nouvelles gammes de véhicules propres, la formation de professionnels en réutilisant les anciennes pistes « asphalte » existantes situées en bordure de bois et les pistes « terre » situées à l'intérieur du bois de Crisolles.
- **Le développement d'une activité de tourisme équestre** (attelage, ballades, tourisms équestre...) avec la reprise des installations actuelles de l'ancien RMT par un gestionnaire privé
- **La création d'un parc d'hébergement flottant** sur un village Noyonnais riche d'un site comprenant plusieurs étangs.
- **L'appui au redéploiement de l'activité du parc médiéval de loisirs Carisiolas** situé à proximité immédiate des espaces boisés militaires et présentant l'intérêt d'allier activité historique et ludique et la spécificité d'être porté par un chantier d'insertion
- **La création d'un parc d'hébergement « tourisme vert »** axé éco-gîtes intégrant l'aménagement de sentiers sur le bois de Béhéricourt et le développement d'un « mini center parc ».

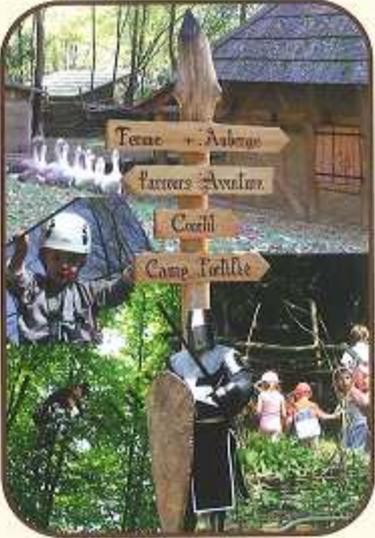
Illustrations : Projets tourisme / loisirs du Noyonnais



Village Médiéval      Parcours Aventure



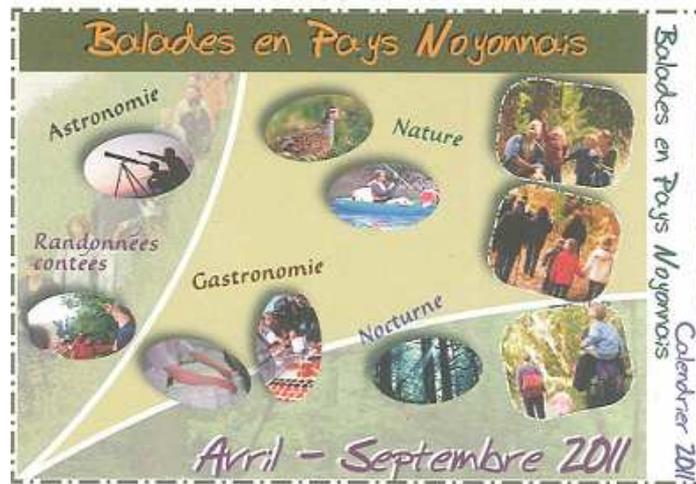
*Un parc pour toute la famille !*



**À 5 minutes de Noyon**  
Crisolles < Oise < Picardie

*flottant*

*Illustrations du parc d'hébergement*



Etangs de Varesnes

Calendrier des animations « patrimoine naturel »



*Plaquette commerciale du Parc Carisiolas*

Illustration du projet d'aménagement des secteurs boisés

